

**A.R. 4.12.2012 En vigueur 1.3.2013**  
**M.B. 28.1.2013**

- [Wijzigen](#)
- [Invoegen](#)
- ~~[Verwijderen](#)~~

## Article 35bis – IMPLANTS

§ 1<sup>er</sup>. Sont considérés comme relevant de la compétence des fournisseurs d'implants (U):

### E. UROLOGIE ET NEPHROLOGIE

#### *Catégorie 2b:*

699775	699786	Ensemble du matériel <del>utilisé lors du</del> <u>pour le</u> traitement percutané de calculs rénaux et d'obstruction urétérale <del>utilisé lors des prestations 262216-262220, 262231-262242 et 261833-261844</del>	U	180
699790	699801	Ensemble du matériel utilisé <del>lors de</del> <u>pour</u> la confection d'une néphrostomie percutanée <del>utilisé lors de la prestation 261811-261822</del>	U	180

...

### REGLES D'APPLICATION

§ 6bis. Une liste, telle que prévue au § 3, 3, 2, est prévue pour les prestations suivantes :

...

I. Gynécologie, chirurgie plastique et reconstructive :

#### *Catégorie 2a :*

688472 688483

...

§ 12bis. Le matériel utilisé lors de la prestation 688472 688483 n'entre en ligne de compte pour une intervention de l'assurance que ~~pour les patients en ambulatoire et~~ s'il est utilisé dans une des indications suivantes:

- microcalcifications groupées;
- densités asymétriques;
- distorsions architecturales;
- images stellaires d'origine incertaine;
- densités nodulaires d'un diamètre inférieur ou égal à 1 cm;
- lésions solides d'un diamètre inférieur ou égal à 1 cm;
- lésions prépectoraux ou sous-cutanées supérieures à 1 cm;
- lésions démontrées par mammographie avec forte présomption d'adénome fibreux.

...